

De façon à tenir compte du contexte inflationniste qui impacte également les collectivités territoriales, il est proposé au Conseil communautaire une dotation de solidarité pour l'année 2026.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE les montants versés par la structure intercommunale à ses communes membres au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire 2026 présentés dans les tableaux ci-joints et autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 3 mars 2026 et de sa publication le 5 mars 2026.

